

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire sur Teams à Montréal le mercredi 26 janvier 2022, à 19 h.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Benvolante, commissaire  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire parent  
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Demetrios Giannacopoulos, directeur de secteur, primaire  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur, EAFP  
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques  
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information  
M<sup>me</sup> Anna Villalta, directrice adjointe, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère – événements spéciaux et gouvernance, Secrétariat général

Cinq (5) élèves étaient présents pour la remise du prix Robert A. Peck

1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-1</u></p>
2.	<p><u>Prix d'excellence en français Robert A. Peck</u></p> <p>Le prix a été remis par Marlène Boudreault et Hélène Goetz, conseillères en français à la commission scolaire.</p> <p>Ce prix est décerné chaque année à un ou plusieurs finissants de la CSEM ayant obtenu la meilleure note en français, langue seconde.</p> <p>Les six lauréates suivantes ont obtenu une note parfaite de 100 % et se sont vu remettre le prix 2020-2021 :</p> <p>Melina Aravantinos, Académie Royal West  Amélie Chambon, Académie Royal West  Sophie Paradis, école Royal Vale  Rita Petrecca, école Laurier Macdonald  Helena Senécal, Académie Royal West  Stefania Teresa Zambardi, Collège Vincent Massey</p> <p>Elles recevront chacune une médaille ainsi qu'un chèque de 100 \$.</p> <p>Félicitations à toutes les lauréates!</p>
3.	<p><u>Présentation du Rapport annuel 2020-2021</u></p> <p>Ce point a été présenté par Tracey Mangal, conseillère – Plan d'engagement vers la réussite et projets éducatifs à la commission scolaire.</p> <p>M. Kromida a posé une question concernant l'objectif n° 7 du MEES intitulé « Le milieu de vie », à savoir si de telles statistiques étaient disponibles pour les autres commissions scolaires et le réseau des écoles francophones.</p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, Joe Ortona, répond aux questions :</p> <p><u>Questions de M. Chris Eustace :</u></p> <p>Quand le président de la CSEM dirigera-t-il la période de questions du public de façon normale, c'est-à-dire où le public est vu et entendu?</p> <p>Quel était le litige opposant la CSEM et Énergère Inc.? La CSEM doit-elle des sommes à Énergère Inc. ou au vendeur (MT) qui a négocié le contrat? Que s'est-il passé le 15 décembre 2021?</p> <p>Combien d'argent la CSEM a-t-elle versé à Power Law pour la contestation judiciaire du projet de loi 40?  À quelle page du rapport annuel est-il fait mention de cette somme?</p>

	<p><u>Questions de M<sup>me</sup> Cettina Borsellino :</u></p> <p>Pourquoi la CSEM refuse-t-elle de suivre l'exemple de la CSLBP en ce qui concerne la déclaration des cas de COVID et la transparence? Que compte faire la CSEM pour remédier à cette situation?</p> <p>Toutes les écoles de la CSEM seront-elles équipées de lecteurs de CO<sub>2</sub>? Une date butoir a-t-elle été fixée? La CSEM fournira-t-elle des purificateurs d'air supplémentaires destinés aux salles de classe et de repas où le taux de CO<sub>2</sub> dépasse 1500 ppm? (p. ex., dans les classes équipées d'une ventilation mécanique ou lorsque le fait d'ouvrir les fenêtres ne suffit pas)</p> <p>La CSEM prônera-t-elle la pleine transparence et la communication des niveaux de CO<sub>2</sub> aux parents?</p>
5.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>5.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2021</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 15 décembre 2021 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-5.1</u></p>
6.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
7.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>7.1 Hommage en janvier 2022</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Georgie Crawford, conseillère en arts à la retraite et fondatrice de la chorale des enfants de la CEPGM Yvan Germain, conseiller en mathématique, CSEM</p> <p>Et qu'un message de condoléances soit adressé aux familles endeuillées.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-7.1</u></p>

8.

Rapport du président

Présentation du président, M. Joe Ortona :

- À la fin du mois de décembre, avant le congé des Fêtes, les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire de l'Académie internationale Marymount ont célébré Hanoucca. Les élèves de toutes confessions et nationalités se sont réunis pour découvrir cette fête juive des lumières.
- Dans les jours qui ont précédé le début du congé, la commission scolaire et le personnel des écoles ont été à pied d'œuvre pour être prêts à dispenser des services éducatifs en mode virtuel à tous les élèves le premier jour après le congé, soit le 5 janvier 2022.
- Le 18 janvier, les élèves sont retournés en classe et, au cours de cette semaine, ils se sont familiarisés avec deux personnages bien spéciaux que nous célébrons chaque année dans nos écoles : Raoul Wallenberg et Martin Luther King Jr.
  
- À l'aube de la semaine des inscriptions à la maternelle, nous sommes fiers à la CSEM de célébrer la diversité culturelle et communautaire dans nos écoles. En raison de la pandémie, le directeur général, les directrices des Services aux élèves et des Services éducatifs, ainsi que le président ont donné le coup d'envoi d'une célébration virtuelle où nous avons pu mettre en valeur six écoles qui ont présenté au public un aperçu de la vie scolaire.
- Le 24 janvier, neuf de nos écoles dont Merton, Gardenview, East Hill, Edinburgh, Willingdon, Honoré Mercier, Roslyn, Pierre de Coubertin et Royal Vale ont pris part à un projet pilote où les parents avaient la possibilité de réserver en ligne une place en maternelle.

9.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves et le personnel ont effectué un retour en classe le 18 janvier. Soyez assurés que nous respectons tous les protocoles COVID nécessaires pour faire en sorte que les conditions soient les plus sécuritaires possibles. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux membres du personnel pour leur travail remarquable.</li> <li>• Nous sommes heureux d'annoncer que cette année, neuf de nos écoles ont participé à un projet pilote où les parents ont eu la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour inscrire leur enfant. Nous remercions tout particulièrement l'équipe marketing des Services Web et les Services des TI qui ont supervisé ce processus. Certaines écoles ont eu jusqu'à 100 réservations. Nous sommes heureux de constater non seulement le succès remporté par ce programme mais aussi l'intérêt porté à nos écoles.</li> <li>• La semaine des inscriptions au primaire pour l'année scolaire 2022-2023 se tiendra du 31 janvier au 4 février.</li> <li>• La CSEM a dévoilé sa nouvelle initiative <i>Célébrons la diversité et l'inclusivité</i>, qui a vu le jour le 21 janvier. Cet événement spécial d'une durée de 6 jours a donné le coup d'envoi de la semaine des inscriptions à la maternelle et au primaire. Dans le cadre de cette célébration virtuelle, quelques-unes de nos écoles ont été mises en valeur sur les plateformes de médias sociaux de la CSEM, chacune présentant au public un aperçu de la vie scolaire et des programmes axés sur la promotion de la diversité et de l'inclusion tout au long de l'année dans nos écoles. Je vous invite à consulter notre site Web au <a href="http://www.emsb.qc.ca/fr-ca/csem/ecoles/initiatives/diversite">http://www.emsb.qc.ca/fr-ca/csem/ecoles/initiatives/diversite</a> ainsi que nos plateformes de médias sociaux.</li> <li>• Un comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion a été créé avec pour mandat spécifique d'établir des directives claires pour tous les acteurs. Il a pour objectif de favoriser et de promouvoir un environnement accueillant et inclusif qui identifie, célèbre, respecte et valorise les contributions et les besoins de nos diverses communautés.</li> <li>• Nous poursuivons actuellement l'installation d'environ 2 000 lecteurs de CO<sub>2</sub> dans l'ensemble de nos écoles et nos centres. Afin de surveiller la qualité de l'air dans toutes les écoles du Québec, le ministère de l'Éducation a demandé aux organismes scolaires d'installer des lecteurs de CO<sub>2</sub> dans chaque salle de classe du préscolaire, primaire et secondaire ainsi qu'à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.</li> <li>• Nous travaillons à la mise en place d'un système de suivi des absences dues à la COVID dans nos écoles, et les parents pourront s'y référer. De plus amples informations suivront.</li> </ul>
10.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>10.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Aucun rapport</p> <p><u>10.2 Comité consultatif de transport et sécurité</u></p> <p>Point présenté par le président, M. Pietro Mercuri :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'an dernier, le conseil des commissaires a été mandaté pour revoir nos limites territoriales en lien avec le transport scolaire. Une présentation a été préparée et nous la présenterons au comité de planification à long terme, lequel fera ensuite ses recommandations au conseil.</li> <li>• Le conseil a travaillé de concert avec les directions d'école et les directions adjointes pour revoir</li> </ul>

les limites territoriales et le transport de courtoisie afin que la clause des droits acquis soit appliquée correctement aux élèves qui habitent à l'intérieur des anciennes limites territoriales où le transport scolaire est encore fourni. Au moment de l'inscription des élèves, les secrétaires d'école ont expliqué aux parents que le transport de courtoisie pour ces arrêts pourrait être aboli au cours des prochaines années.

- L'application mTransport a été mise en place dans neuf de nos écoles jusqu'à présent. Elle sera étendue dans d'autres écoles dès que nous aurons le personnel informatique nécessaire pour en gérer le déploiement.
- La COVID-19 continue d'avoir un impact sur nos services de transport, en particulier le service de berlines, car les passagers ne sont plus autorisés à s'asseoir à l'avant, à côté du conducteur en raison de la distanciation physique. Qui plus est, de nombreux conducteurs sont dans l'impossibilité de travailler à cause de la COVID.
- Le budget de transport pour 2020-2021 s'est soldé par un manque à gagner de 31 000 \$. Un déficit de 120 000 \$ est prévu pour l'année scolaire 2021-2022. Il est à noter que la mesure 30760 totalisant 135 000 \$ qui avait été initialement confirmée a été retirée du budget et remplacée par la mesure 30190 au montant de 114 000 \$.
- Tous les cinq ans, la commission scolaire négocie les contrats avec les compagnies d'autobus. Un sous-comité sera créé pour déterminer ce que l'on peut se permettre en termes d'augmentation concernant ces contrats. Une mise à jour sera présentée en avril.

### 10.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Points présentés par le commissaire parent, M. Tony Speranza :

- Une présentation a été faite quant au statut de renouvellement de nos cinq écoles à projet particulier (240). Les délégués du comité ont eu l'occasion de commenter la présentation. Une résolution a été adoptée confirmant que la CSEM a reçu la documentation.
- Le CPCSEM s'est également penché sur les règles internes, où les membres ont débattu et fait certains ajouts. Un vote final a été tenu par courriel.

Points présentés par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Maria Corsi :

- Les discussions ont porté sur les dernières mesures gouvernementales annoncées en prévision du retour en classe le 17 janvier.
- Les préoccupations suivantes ont été abordées :
  - Le fait que le gouvernement s'en remette aux parents pour remplacer les enseignants et les répercussions sur l'enseignement aux élèves.
  - L'absence de signalement des absences liées à la COVID. Toutefois, ils seront heureux d'apprendre que la CSEM va mettre en place un système pour informer les parents de la présence de cas de COVID à l'école que fréquentent leurs enfants.
  - Le va-et-vient entre l'enseignement en ligne et en présentiel, et ses effets sur le comportement des jeunes.
  - Le gouvernement devrait fournir des masques N-95 aux enseignants.
  - Bien que les enseignants fassent tout en leur pouvoir dans le contexte de la pandémie, les élèves pourraient être moins motivés à travailler.
  - Aérer les salles de classe en ouvrant les fenêtres même par temps froid en hiver.

Point présenté par le commissaire parent, M. Daniel Tatone :

- En ce qui concerne la conférence des parents, plusieurs bénévoles ont été recrutés. Cette conférence aura lieu en mai, mais le comité ignore pour le moment si elle se présentera en mode

virtuel ou hybride.

#### 10.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président, M. Julien Feldman :

- Le comité recommandera au conseil de prolonger d'un an le mandat du Protecteur de l'élève.
- Le comité procédera à un examen approfondi des règlements et politiques. Nous envisageons d'accorder une reconnaissance officielle à certains comités ad hoc.

#### 10.5 Comité de vérification

Point présenté par le président, M. James Kromida :

- Le comité a examiné les soumissions d'entreprises qualifiées pour s'assurer de leur caractère juste et équitable, et déterminer la manière de les évaluer.
- Le comité a évalué les responsabilités du comité par rapport à la commission scolaire et à la direction.

#### 10.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président, M. Mario Benvato :

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport

#### 10.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président, M. Agostino Cannavino :

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport

#### 10.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport

#### 10.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec)

Point présenté par le président et membre de l'ACSAQ, M. Joe Ortona :

- L'ACSAQ a présenté son mémoire sur le projet de loi 9, dans lequel elle se dit fortement en faveur de la mise en place d'un protecteur de l'élève au secteur anglophone.
- Une mise à jour a été faite sur le projet de loi 96 et la loi 21.
- Nous sommes toujours dans l'attente de la décision concernant le projet de loi 40, qui ne saurait

tarder.

- La réunion générale annuelle se tiendra le 29 janvier. Tous les commissaires sont les bienvenus.

11.

### Rapport des commissaires

M. Pietro Mercuri a fait part de ce qui suit :

- Avant le congé des Fêtes, tous les élèves de l'Académie Leonardo da Vinci ont reçu en cadeau un livre qu'ils pourront lire pendant les vacances.
- Bien que LDVA ait dû annuler son concert de chants de Noël en raison de la fermeture hâtive des écoles, la prestation de chaque classe a été filmée et publiée sur Google Classroom pour que les parents puissent la visionner.
- Les élèves de 6<sup>e</sup> année ont interprété des chansons de Noël via Zoom afin d'agrémenter le dîner des Fêtes d'une résidence pour aînés.
- Les élèves ont également rédigé des cartes en italien destinées aux résidents d'un CHSLD, histoire de les mettre un peu dans l'esprit des Fêtes.
- Les élèves ont envoyé des lettres de remerciement aux membres des forces armées en guise de reconnaissance pour avoir assuré leur sécurité et celle de leurs proches pendant la pandémie.
- La semaine du 31 janvier marquera la Semaine Sciences en folie où les élèves de tous les niveaux, de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, auront droit à un atelier pratique de sciences avec l'équipe de Sciences en folie, dans le but de continuer à leur insuffler la passion de la découverte, de l'apprentissage et des sciences!

M. Joseph Lalla a fait part de ce qui suit :

- La phase de planification de l'aire de jeux inclusive sur le terrain du Centre Mackay et de l'école Philip E. Layton est maintenant terminée et la construction devrait débuter cet été. Les enfants atteints de déficiences motrices, visuelles, auditives et linguistiques pourront profiter d'une aire de jeux accessible, ce qui aura un impact positif sur leur vie.
- La députée Kathleen Weil a également fait mention de ce projet à l'Assemblée nationale le 9 décembre.

M. Mario Pietrangelo a fait part de ce qui suit :

- Avec les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement pour la reprise de certaines activités sportives dans nos écoles, nous sommes fiers d'annoncer que le projet de mentorat en leadership par les pairs - LMAC RAMS Volleyball à Pierre de Coubertin, Dante et Honoré Mercier se mettra bientôt en branle à Saint-Léonard. Le projet permettra de faire la promotion de notre école secondaire dans un rôle de leadership auprès des écoles d'où proviennent nos élèves.



<p>12.</p>	<p><u>Recommandation du comité de gouvernance et de déontologie</u></p> <p><u>12.1 Mandat du Protecteur de l'élève</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le conseil des commissaires de la CSEM a nommé M<sup>e</sup> Isabelle Turgeon à titre de Protecteur de l'élève pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, conformément à la résolution n<sup>o</sup> 18-12-19-14.3;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le contrat conclu entre la CSEM et M<sup>e</sup> Turgeon prévoit la possibilité de le prolonger pour une période n'excédant pas un an, aux mêmes conditions;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité de gouvernance et de déontologie recommande de prolonger le contrat du Protecteur de l'élève jusqu'au 31 décembre 2022;</p> <p>IL EST RÉSOLU PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE le conseil des commissaires de la CSEM prolonge le contrat de M<sup>e</sup> Isabelle Turgeon à titre de Protecteur de l'élève, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, aux mêmes conditions énoncées dans l'entente conclue entre la Commission scolaire English-Montréal et M<sup>e</sup> Isabelle Turgeon;</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général et/ou les directeurs généraux adjoints soient autorisés à signer tous les documents pertinents relatifs à la prolongation du contrat du Protecteur de l'élève.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n<sup>o</sup> 22-01-26-12.1</u></p>
<p>13.</p>	<p><u>Processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par cette loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que la commission scolaire établit les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu des articles 275 et 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 a été créé;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'annexe A du document décrit les objectifs, principes directeurs, critères et orientations connexes proposés pour 2022-2023;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CCGC/CRR et l'équipe de direction ont examiné et approuvé le document;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :</p> <p>1) le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 soit approuvé et acheminé</p>

	<p>aux conseils d'établissement des écoles et des centres, et au comité de parents de la CSEM à des fins de consultation en vertu de l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la présente réunion;</p> <p>2) le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 soit aussi acheminé au CCSAC et au EMSAC pour rétroaction, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la présente réunion;</p> <p>3) les résultats de la consultation soient transmis à la directrice des Services financiers, M<sup>me</sup> Livia Nassivera, au plus tard le 25 mars 2022.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-13</u></p>
14.	<p><u>Comités du conseil de la CSEM</u></p> <p>Point supprimé</p>
15.	<p><u>Résolution en appui à la résolution du Quebec Community Groups Network concernant la définition de la communauté d'expression anglaise du Québec</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Quebec Community Groups Network a adressé la lettre suivante à François Legault, premier ministre et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise, qui se lit comme suit :</p> <p><i>Monsieur le Premier Ministre,</i></p> <p><i>En tant que fiers Québécois, nous rejetons la décision impraticable et malavisée de votre gouvernement de qualifier notre communauté « d'anglophones historiques » ainsi que votre projet de limiter les services gouvernementaux uniquement aux citoyens déclarés admissibles à l'enseignement en anglais.</i></p> <p><i>Notre communauté fait partie intégrante du Québec et elle a le droit de participer pleinement à la société québécoise et de recevoir des services gouvernementaux. Nous ne sommes pas un groupe « historique » folklorique. Nous sommes des Québécois à part entière, engagés à bâtir un Québec inclusif où le français est la langue commune. Nos institutions sont au service de tous les Québécois et font partie des fleurons du Québec grâce à nos établissements d'enseignement, de recherche et de soins de santé de classe mondiale. Ces lieux attirent des scientifiques et des chercheurs de premier plan, dont les travaux dans des technologies de pointe profitent à tous les Québécois ainsi qu'à notre économie.</i></p> <p><i>Nous vous rappelons que l'admissibilité à l'enseignement en anglais au Québec n'est aucunement liée à la langue de l'élève ou du parent. Elle repose plutôt sur la langue d'enseignement reçue par le parent ou sur le parcours scolaire antérieur de l'élève. Ainsi, la minorité d'expression anglaise ne correspond pas à la catégorie de personnes déclarée « admissible à l'enseignement en anglais ». De nombreux membres de la communauté d'expression anglaise ont fréquenté les écoles françaises afin de parfaire leur connaissance de la langue commune du Québec. Mais selon votre proposition, ils ne pourraient pas recevoir des services écrits en anglais. Or, paradoxalement, les francophones ayant fréquenté les écoles anglaises dans leur jeunesse auraient le droit de recevoir des services en anglais.</i></p>

*Plus important encore, l'utilisation de la catégorie « admissible à l'enseignement en anglais » est gravement restrictive. Elle prive de 300 000 à 500 000 Québécois d'expression anglaise du droit de recevoir des services en anglais, y compris les soins de santé. Elle ne tient absolument pas compte de l'auto-identification de notre communauté.*

*De façon plus générale, la tentative de créer des catégories de citoyens admissibles à certains services est profondément troublante du point de vue de la gouvernance publique. Les minorités se définissent elles-mêmes; elles ne sont pas définies par l'État. La minorité d'expression anglaise du Québec ne se décrit pas en fonction de la catégorie « admissible à l'enseignement en anglais », et son utilisation élargie est choquante.*

*Monsieur le Premier Ministre, votre gouvernement ne devrait pas tenter de définir notre communauté ou de limiter son accès aux services gouvernementaux, qu'il s'agisse de services sociaux et de santé essentiels ou du droit de payer ses impôts en anglais. En 1996, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard avait déclaré au théâtre Centaur : « Lorsque vous allez à l'hôpital et que vous souffrez, vous avez peut-être besoin d'un test sanguin, mais certainement pas d'un test linguistique. »*

*À notre avis, le droit à la communication et aux services en anglais ne devrait jamais être fondé sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais. Nous sommes convaincus que le statu quo reflète les valeurs et la générosité d'esprit de tous les Québécois.*

**ATTENDU QUE** le QCGN a adopté la résolution suivante :

« Résolution concernant la définition de la communauté d'expression anglaise du Québec

ATTENDU QUE, lors de son discours inaugural à l'Assemblée nationale, le 19 octobre 2021, le premier ministre François Legault a déclaré ce qui suit :

« Je tiens à m'adresser à la communauté historique d'expression anglaise du Québec. Vous faites partie intégrante du Québec. En tant que communauté historique, vous avez vos propres institutions : vos écoles, vos collèges, vos universités, vos hôpitaux, vos médias. Les minorités francophones du Canada rêvent de contrôler un si grand nombre d'institutions. Aucune minorité au Canada n'est mieux servie que les Québécois d'expression anglaise et nous en sommes fiers. »

ATTENDU QUE, le lendemain, le premier ministre Legault a défini la communauté historique d'expression anglaise comme étant composée de personnes admissibles à l'enseignement en anglais au Québec;

ATTENDU QUE l'admissibilité à l'enseignement en anglais au Québec n'est aucunement liée à la langue de l'élève ou du parent. Elle repose plutôt sur la langue d'enseignement reçue par le parent ou sur le parcours scolaire antérieur de l'élève ou de ses frères et sœurs. Mais paradoxalement, les francophones ayant fréquenté les écoles anglaises ainsi que leurs enfants se verraient accorder le droit de recevoir des services gouvernementaux en anglais;

ATTENDU QUE l'utilisation de la catégorie du projet de loi 96 « admissible à l'enseignement en anglais » est gravement restrictive – privant de 300 000 à 500 000 Québécois d'expression anglaise du droit de recevoir des services en anglais – et qu'elle ne tient absolument pas compte de l'affirmation de l'identité de notre communauté;

ATTENDU QUE, en vertu des normes internationales, les minorités se définissent elles-mêmes; elles ne sont pas définies par l'État;

**ATTENDU QUE** toute tentative de discrimination par la création de catégories de citoyens jugés alors admissibles à certains services gouvernementaux est profondément troublante du point de vue de la gouvernance publique;

**ATTENDU QUE** les Québécois d'expression anglaise sont des membres productifs et à part entière de la société québécoise, tous déterminés à bâtir un Québec inclusif où le français est la langue commune.

**IL EST RÉSOLU QUE** toute tentative du gouvernement du Québec de définir les Québécois d'expression anglaise comme une communauté « historique » ou de limiter leur droit de recevoir des communications et des services gouvernementaux en anglais est profondément inacceptable. Qui plus est, les droits et les services ne devraient jamais être fondés sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais. »

**ATTENDU QUE** la lettre au premier ministre a été signée par plus de 4 000 Québécois, dont des sénateurs, des maires, des conseillers, des présidents et commissaires de commissions scolaires, y compris, au nom de la Commission scolaire English-Montréal : Joe Ortona, président, et les commissaires Maria Corsi, Joseph Lalla, Julien Feldman, Sophie De Vito et Tony Speranza;

**ATTENDU QUE** la résolution a été adoptée par de nombreuses organisations à la grandeur du Québec, notamment :

Aînés Action Québec  
Association Coasters  
Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île  
Association des comités de parents anglophones (ACPA)  
Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)  
Association des écoles privées du Québec  
Association des Townshippers  
Association Québec 4-H (4-H Québec)  
Black Community Resource Centre (BCRC)  
Catholic Action Montreal  
Centre Communautaire de l'Avenue Greene  
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, Montréal  
Centre communautaire pour personnes âgées Almage  
Centre Contactivité  
Centre Eva Marsden pour la justice sociale et le vieillissement  
Chez Doris  
Congrès hellénique canadien  
Conseil municipal de Côte Saint-Luc  
Conseil provincial des femmes du Québec  
Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC)  
English Language Arts Network (ELAN)  
English-Speaking Catholic Council (ESCC)  
Filipino Heritage Society of Montreal (FHSM)  
Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore  
Fondation des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw  
Fondation du Centre universitaire de santé McGill  
Fondation Miriam Montréal  
Fondation Habilitas  
Gay and Grey Montreal  
Handicap Vie Dignité

	<p>Héritage Bas-Saint-Laurent          Jamaica Association of Montreal (JAM)          La Collective des femmes de Nicolet et région          Le foyer pour femmes autochtones de Montréal          Librairie et centre d'informatique Atwater          Linda Leith Éditions          Phelps Aide          Maison Saint Columba          Quebec Community Groups Network (QCGN)          Quebec Community Newspaper Association (QCNA)          Quebec Counselling Association (QCA)          Quebec Writers' Federation          Regional Association of West Quebecers (RAWQ)          Ressources ethnoculturelles contre l'abus envers les aîné(e)s (RECAA)          Secretariat of the Black Community Forum (BCF)          Union United Church          UrbaNature éducation          Ville de Westmount          YES Employment + Entrepreneurship</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) appuie la position du QCGN quant au projet de loi 96 et donne son appui à sa résolution concernant la définition de la communauté d'expression anglaise du Québec.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-15</u></p>
16.	<p><u>Directives concernant les cas de COVID-19</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les masques N-95 ne doivent pas être distribués aux élèves ni aux membres du personnel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la CSEM exhorte le gouvernement du Québec à revoir ses directives concernant la distribution de masques N-95 aux membres du personnel de la CSEM;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) demande au gouvernement du Québec de revoir ses directives afin de permettre <i>et de fournir</i> des masques N-95 aux membres du personnel de la CSEM.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-16</u></p>
17.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun autre point à discuter.</p>
18.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 20 h 22.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-01-26-18</u></p>

Signé à Montréal,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président

\_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale